

## Document d'informations clés

Référence: B5851 LEV.20201019.001

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

**Save Plan** de Baloise Belgium SA, dénommé ci-après Baloise Insurance. [www.baloise.be](http://www.baloise.be) Appelez le +32 3 247 21 11 pour de plus amples informations.

Autorité de contrôle compétente: la FSMA, Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles. [www.fsma.be](http://www.fsma.be)

Ce document d'informations clés a été établi le **19/10/2020**.

### En quoi consiste ce produit?

#### Type

Save Plan est une assurance vie individuelle multi-optionnelle, dans le cadre de laquelle un rendement garanti par Baloise Insurance (Branche 21) peut être combiné à un rendement qui est associé à des fonds d'investissement (Branche 23).

#### Objectifs

Save Plan est une assurance d'épargne et d'investissement sur le long terme, pour laquelle vous pouvez choisir, à tout moment, la proportion la plus opportune entre le rendement garanti du compte d'assurance de la Branche 21 et le rendement qui peut être plus élevé, mais qui n'est pas garanti, d'un ou de plusieurs fonds d'investissement de la Branche 23. Vous pouvez répartir vos placements comme suit: soit complètement dans un compte d'assurance de la Branche 21, soit complètement dans un ou dans plusieurs fonds de la Branche 23, soit dans une combinaison des deux. Tant le rendement que le risque dépendent des options d'investissement que vous avez choisies.

#### Volet Branche 21

- **Compte Branche 21**

Le rendement se compose du revenu capitalisé des primes nettes au taux d'intérêt garanti, éventuellement majoré d'une participation bénéficiaire. Le taux d'intérêt garanti en vigueur au moment du paiement de prime reste d'application jusqu'à la fin de la police. Baloise Insurance peut toujours changer le taux d'intérêt garanti pour les futures primes en fonction de l'évolution des conditions du marché.

Le taux d'intérêt garanti actuel s'élève à 0,19 %.

- **Compte Branche 21 à taux d'intérêt 0 %**

Le taux d'intérêt garanti s'élève à 0 %. Le rendement (variable) est donc attribué sous la forme d'une participation bénéficiaire éventuelle. Cette garantie à 0 % donne à Baloise Insurance la possibilité de pratiquer une gestion plus dynamique.

- **Participation bénéficiaire**

Chaque année, l'Assemblée Générale de Baloise Insurance décide, en fonction des résultats et de la conjoncture économique, quelle participation bénéficiaire elle accordera au compte d'assurance de la Branche 21 choisi. L'attribution de la participation bénéficiaire est incertaine au préalable, mais une fois qu'elle a été attribuée, elle est définitivement acquise.

Vous trouverez de plus amples informations sur les options d'investissement du volet Branche 21 dans l'Annexe au document d'informations clés.

#### Volet Branche 23

Le rendement est fonction des fonds de la Branche 23 que vous avez choisis. Nos fonds de la Branche 23 ont pour objectif d'atteindre le rendement le plus élevé possible, mais aucune garantie n'est accordée en termes de maintien ou de croissance de la prime investie. Le risque financier est supporté par le preneur d'assurance.

Save Plan offre une gamme diversifiée de fonds d'investissement internes de la Branche 23. Ces fonds sont gérés par le département Asset Management de Baloise Insurance, dont les unités que vous avez achetées sont investies dans un fonds sous-jacent qui est à son tour géré par un gestionnaire de fonds professionnel. Vous avez ainsi, en fonction de votre profil d'investissement personnel, le choix entre les fonds de la Branche 23 qui investissent principalement dans des actions, dans des obligations, dans des actions et dans des obligations, dans des instruments de trésorerie ou dans des fonds d'actions, d'obligations et monétaires.

Vous trouverez de plus amples informations sur les options d'investissement du volet Branche 23 dans l'Annexe au document d'informations clés.

#### Investisseur de détail visé

Le groupe cible visé dépend des options d'investissement choisies. Save Plan s'adresse aux investisseurs particuliers ayant un horizon de placement d'au moins 8 ans, ayant une connaissance et une expérience des produits de la branche 21 et/ou 23. Les options sous-jacentes devraient être adaptées aux besoins, aux caractéristiques et aux objectifs spécifiques de la capacité de chaque client particulier à supporter une perte. La détermination de la stratégie d'investissement optimale se fait de préférence après concertation avec votre courtier.

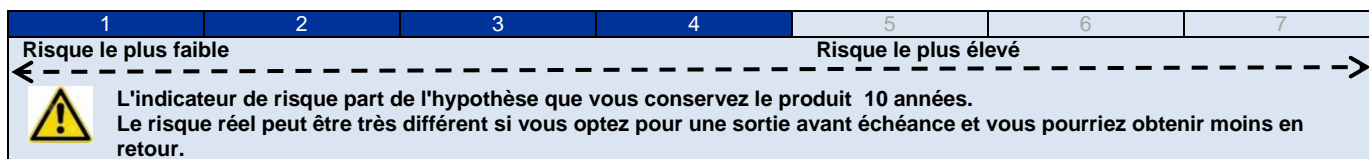
#### Prestations d'assurance

En cas de vie, la prestation de la réserve constituée est garantie, éventuellement diminuée des frais en cas de sortie anticipée (voir dans la section intitulée "Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?"). En cas de décès de l'assuré, le bénéficiaire reçoit la réserve constituée. Aucuns frais de sortie ni de prime de risque à part ne sont comptabilisés à cet effet, afin qu'il n'y ait aucun impact sur le rendement. Dans le volet Branche 21, cette réserve est constituée à partir des primes nettes investies, capitalisées au taux d'intérêt garanti et majorées de la participation bénéficiaire acquise.

Pour le volet Branche 23, la valeur de la réserve est déterminée en multipliant le nombre d'unités achetées de chaque fonds par leur valeur d'inventaire. La police est souscrite pour une durée déterminée, avec un minimum de 8 ans; l'âge terme du preneur d'assurance est de 80 ans. Baloise Insurance ne peut pas résilier la police de manière unilatérale. La police est clôturée à la date terme, en cas de rachat complet ou au décès de l'assuré.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur représente le niveau de risque de toutes les options d'investissement possibles, allant de la classe de risque 1 à 4 sur 7 (où "1" est la classe de risque la plus faible et "7" la classe de risque la plus élevée). Baloise Insurance garantit les prestations du volet de la Branche 21. Étant donné que le volet Branche 23 ne prévoit pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. En ce qui concerne le volet Branche 21, vous bénéficiez d'un système de protection des consommateurs (voir la section "Que se passe-t-il si Baloise Insurance n'est pas en mesure d'effectuer les versements?"). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection. Dans le volet de la branche 21, des taxes et des frais s'appliquent aux primes que vous investissez. Ces taxes et ces frais peuvent avoir pour conséquence que vous ne recevez pas la totalité de la prime investie au moment du rachat ou à la date d'expiration de la police.

Le risque et le rendement de Save Plan varient en fonction de la partie de prime qui est investie dans chacune des options d'investissement que vous avez choisie et en fonction de la proportion entre la partie de prime investie dans le volet de la Branche 21 et dans le volet de la Branche 23. Vous trouverez les informations spécifiques à ce sujet dans l'Annexe au Document d'informations clés.

## Que se passe-t-il si Baloise Insurance n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

### Privilège légal

Les contrats d'assurances vie constituent, par gestion distincte, un patrimoine spécial qui est géré séparément au sein des actifs de Baloise Insurance. En cas de faillite, ce patrimoine spécial est utilisé prioritairement afin d'exécuter les engagements à l'égard des preneurs d'assurances, des assurés ou des bénéficiaires qui tombent sous cette gestion distincte.

### Fonds de garantie pour les services financiers

Pour le volet de la Branche 21 vous avez droit à une intervention financière du Fonds de garantie. Elle est égale à la valeur de rachat du volet de la Branche 21, diminuée des taxes applicables, et limitée à 100.000 EUR par personne et par entreprise d'assurances. Vous trouverez plus d'informations sur <https://www.fondsdegarantie.belgium.be/fr>.

## Quels sont les coûts?

La réduction du rendement (RIY: reduction in yield) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents. Les montants représentent le champ dans lequel les coûts cumulés de toutes les options d'investissement sous-jacentes peuvent varier pour 3 périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 1.000 EUR par an. Ces chiffres sont des estimations et peuvent différer des coûts réels en fonction du montant investi et des options d'investissement exercées par l'investisseur de détail (par exemple, remboursement anticipé), en outre, ces chiffres peuvent changer dans le futur.

### Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement 1 000 EUR par an	Si vous sortez après 1 an		Si vous sortez après 5 ans		Si vous sortez après 10 ans	
<b>Coûts totaux</b>	de	€ 72	de	€ 370	de	€ 297
	jusqu'à	€ 159	jusqu'à	€ 552	jusqu'à	€ 612
<b>Incidence sur rendement (réduction du rendement) par an</b>	de	7,23%	de	2,55%	de	0,55%
	jusqu'à	15,87%	jusqu'à	6,49%	jusqu'à	4,48%

### Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et il explique la signification des différentes catégories de coûts. Les chiffres indiqués représentent le champ dans lequel les coûts de toutes les options d'investissement sous-jacentes peuvent varier.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
<b>Coûts ponctuels</b>	Frais d'entrée	de 0,36% jusqu'à 0,37%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Frais de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
<b>Coûts récurrents</b>	Coûts de transaction de portefeuille	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts	de 0,18%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos

	récurren	jusqu'à 4,11 %	investissements, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
--	----------	----------------	---

Les coûts peuvent varier en fonction des options d'investissement que vous avez choisies.

Vous trouverez les informations spécifiques aux coûts dans l'Annexe au Document d'informations clés.

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**La période de détention recommandée est de: 10 ans.**

Cette période de détention est recommandée pour les raisons suivantes:

- éviter les frais de rachat;
- éviter le précompte mobilier (volet Branche 21);
- dans le cadre du volet de la Branche 23, un horizon d'investissement suffisamment long vous offre la possibilité d'obtenir des conditions de marché les plus favorables possible pour réaliser un rendement positif et, inversement, il permet d'éviter que vous soyez contraints de désinvestir au moment de conditions de marché moins favorables.

**La police peut être rachetée à tout moment, en tout ou en partie**

Dans certains cas, c'est possible sans frais, dans d'autres cas, des frais de rachat sont appliqués.

### Frais de rachat

Rachat > 5 ans avant la date de fin: 5 % du montant racheté

Rachat 5 ans avant la date de fin: 5 %, ensuite les frais de rachat diminuent de 1 % par an.

Pas de frais de rachat:

- au cours des 5 dernières années avant la date terme, si la police a couru 10 ans (durée recommandée)
- en cas de décès

### Indemnité de rachat minimale

L'indemnité de rachat minimale s'élève à 75 EUR (indexée). Si le rachat ne s'opère que dans la Branche 23, ce montant est limité à 5 % de la valeur d'inventaire du montant racheté.

**Au cours de la durée, il est possible d'avoir recours à d'autres options d'investissement**

Dans certains cas, c'est possible sans frais, dans d'autres cas, des frais de transfert sont appliqués.

- **Frais de transfert entre fonds de la Branche 23, ou de la Branche 23 vers la Branche 21**  
Le premier transfert par année civile est gratuit. Ensuite, il y a 0,5 % sur le montant du transfert.
- **Frais de transfert entre comptes d'assurance Branche 21, ou de la Branche 21 vers la Branche 23**
  - Au départ de comptes d'assurance Branche 21
    - 1er transfert par année civile: gratuit à concurrence de 15 % de la réserve dans la Branche 21 au moment du transfert; et application des indemnités de rachat sur l'excédent de 15 %.
    - à partir du 2e transfert par année civile: indemnités de rachat sur le montant du transfert.
  - Au départ d'un compte de la Branche 21 à 0 %: transfert gratuit vers un compte de la Branche 21 pendant les 5 dernières années.

Vous trouverez de plus amples informations sur les frais de rachat et de transfert dans l'Annexe au Document d'informations clés.

En ce qui concerne l'incidence de ces frais, voir dans la section "Quels sont les frais?".

## Comment puis-je formuler une réclamation?

En cas de plaintes, vous pouvez vous adresser:

- **Au service des plaintes de Baloise Insurance:** City Link, Posthofbrug 16 à 2600 Antwerpen, Tél. 078 15 50 56 ou via [plainte@baloise.be](mailto:plainte@baloise.be)
- **Ombudsman des assurances:** square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, Tél. 02 547 58 71 [www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as)

## Autres informations pertinentes

- Ce document d'informations clés est complété par l'annexe ci-dessous:
  - **Annexe au document d'informations clés Save Plan**  
Dans cette annexe, vous trouverez:
    - des informations spécifiques sur l'indicateur de risque, la période de détention recommandée, les scénarios de performance et les frais de toutes les options d'investissement sous-jacentes du volet de la Branche 21 et du volet de la Branche 23.
    - d'autres informations contractuelles sur le produit, ainsi que les informations liées à la fiscalité.
    - des informations sur les assurances de décès et d'incapacité de travail optionnelles.
- Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons aux Conditions Générales Save Plan.

Nous vous conseillons de lire très attentivement les documents mentionnés ci-dessus avant de souscrire Save Plan. Vous pouvez consulter ces documents gratuitement sur notre site web [www.baloise.be](http://www.baloise.be).